



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

spectacle vivant

Question écrite n° 118408

Texte de la question

M. Maxime Gremetz interroge M. le ministre de la culture et de la communication sur le spectacle vivant en Picardie. Le 20 juin 2006, des représentants des directeurs des lieux artistiques et culturels et les directeurs des compagnies professionnelles ont été reçus au ministère. Il leur avait été demandé à ce moment-là de faire des propositions de mesures nouvelles chiffrées pour 2007. Ce qui a été fait dès juillet, sous forme de trois propositions : une augmentation des aides aux compagnies (correspondant à un montant estimé à 150 000 euros pour 2007) ; le subventionnement plancher des scènes conventionnées à hauteur de 150 000 euros par structure (correspondant à un montant estimé à 120 000 euros pour 2007) ; une aide aux projets en réseau (correspondant à un montant estimé à 100 000 euros pour 2007). Le 27 septembre 2006, il a annoncé des « mesures nouvelles réparties entre deux priorités » dont « le soutien aux équipes indépendantes et au réseau des lieux subventionnés par l'État ». Ce qui rejoint exactement le sens des propositions formulées par les représentants du secteur du spectacle vivant en Picardie. Il lui demande s'il compte satisfaire les légitimes aspirations du secteur vivant de Picardie à un début de rééquilibrage des crédits déconcentrés en faveur de notre région, la plus mal dotée de France en matière de crédits déconcentrés pour le spectacle vivant.

Données clés

Auteur : [M. Maxime Gremetz](#)

Circonscription : Somme (1^{re} circonscription) - Député-e-s Communistes et Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 118408

Rubrique : Arts et spectacles

Ministère interrogé : culture et communication

Ministère attributaire : culture et communication

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 13 février 2007, page 1465